

Date : 09/11/11

Ernst&Young, EDF : champions de la parentalité en entreprise

Sortie du guide crèches en entreprises de l' **Observatoire** de la **parentalité**



Un opus à mettre au plus vite entre les mains de votre DRH ? L' **Observatoire** de la **parentalité** en **entreprise** a lancé ce jour le « Guide crèches & entreprises », pour aider les entreprises (et votre DRH) à ouvrir ses structures magiques qui facilitent la vie de leurs salariés. Ce livret, publié sous l'égide du Club crèches & entreprises, se veut un outil d'aide à la décision sur mesure, sous-titré « quelles solutions pour mon entreprise ? » (et la votre, donc).

Ce livret, qui sera en ligne sur le site de l'Observatoire dès cet après-midi, doit donc les aider à « prendre conscience de l'intérêt, pour la performance de leur entreprise, d'aider leurs salariés à concilier vie professionnelle et vie familiale » ou encore à « comprendre ce qu'est un projet de crèche d'entreprise ou de réservation de berceaux et comment il s'inscrit dans une politique globale d'aide aux salariés-parents », précise l'Observatoire.

En se nourrissant des retours d'expériences des « entreprises pionnières dans ce domaine ».

Ernst & Young, SFR, Barbin Associés Assurances et la CAF de Lille se sont ainsi vu remettre, à cette occasion, les « premiers trophées de la **parentalité** en **entreprise** » - qui comprenaient différentes catégories (privé, associatif, public...) - pour leurs actions « exemplaires » en matière d'aide à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Évaluation du site

Cadremploi est un portail diffusant principalement des offres et des demandes d'emploi pour les cadres. Le site Internet propose également des services (dépôt de CV, grilles de salaires...) ainsi que l'actualité de l'emploi de façon plus générale.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 2

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Chez Barbin Associés, les salariés qui se retrouvent à la dernière minute face à un problème de garde (grèves, maladies, problèmes de nounous, absences de professeurs, problèmes familiaux...) peuvent donc amener leur bambin au travail : « Les enfants ont la possibilité d'être en contact avec leurs parents, d'utiliser l'informatique et de bénéficier des équipements ménagers à disposition du personnel ; une salle de sommeil peut également leur être réservée », précise l'entreprise. La Caf de Lille, quant à elle, dispose de la seule crèche d'entreprise (Cafarandole) monter par une Caf en France. « Elle accueille les enfants des salariés de la Caf (dix places) et les enfants du quartier (cinq places) de 7 heures à 18h30. Plus de 38 familles sont inscrites pour un accueil régulier, ponctuel ou en accueil d'urgence. Cette souplesse favorise la sérénité et évite le stress », note la Caf.

Chez Ernst & Young, pas de crèche, mais un pédiatre expert en parentalité, dans le champs du travail, chargé de recevoir les salariés et collaborateurs du cabinet. Ces consultations d'une heure, deux mardis par mois, permettent d'aborder des questions divers comme la santé, l'organisation ou la carrière. La palme... de l'originalité ? Du côté de SFR, c'est le télétravail qui a été mis à l'honneur. L'entreprise a lancé en juin dernier un dispositif test concernant 150 collaborateurs volontaires répondant à des critères définis (handicap ou handicap d'un membre de la famille, retour de congés maternité, parents célibataires, temps de trajet, célibat géographique...) et ayant reçu l'accord de leurs managers. Ce qui semble plus novateur est la souplesse que peut prendre le télétravail : à distance sur un autre site de l'entreprise un jour fixe hebdomadaire ; au domicile du collaborateur un jour fixe hebdomadaire ; ou au domicile du collaborateur dans le cadre d'un forfait de douze jours à poser 48 heures à l'avance.

Marine Relinger © Cadremploi.fr